



VILLE
DE
TRANS-EN-PROVENCE
VAR

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

DU 28 MARS 2026
à 10 h 30 à la salle culturelle et polyvalente

ORDRE DU JOUR

- Point n°1 - Ouverture de la séance et installation du conseil municipal par le maire sortant.
- Appel nominal et constat du quorum.
- Point n° 2 - Désignation du secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2026.
- Constatation du doyen d'âge.

Sous la présidence du doyen d'âge :

- Point n°3 – Élection du maire

Sous la présidence du maire élu :

- Point n°4 – Détermination du nombre d'adjoints
- Point n°5 – Élection des adjoints
- Point n°6 – Lecture et prise d'acte de la charte de l' élu local
- Point n°7 – Délégations du Conseil municipal au maire (articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT)